

LE PROJET EPEP DOIT ETRE ABANDONNE

Monsieur le Premier Ministre,

L'article 86 de la loi pour les libertés locales (dite loi de décentralisation) d'août 2004 autorise l'expérimentation d'Etablissements Publics d'Enseignement Primaire. Introduit au milieu des vacances, cet article n'avait été l'objet d'aucun débat avec les parlementaires, pas plus qu'avec les organisations syndicales, les associations des parents, les organisations d'élus.

Plus de deux ans après, toujours sans réelles discussions, le ministère prévoit de publier le décret d'application. La méthode et le contenu du projet ministériel sont unanimement contestés, il ne s'est trouvé qu'une voix au Conseil Supérieur de l'Education, pour approuver le projet de texte.

Nous demandons l'engagement d'une large réflexion sur l'organisation et le fonctionnement des écoles avec les représentants des parents, des élus, des enseignants et des associations.

En attendant et dans ces conditions, il est inconcevable que soit mise en oeuvre une décision qui ouvre la porte à un bouleversement du statut des écoles et des personnels, du fonctionnement de l'école primaire et des relations parents/élus/enseignants.

C'est pourquoi nous vous demandons, Monsieur le Premier Ministre, d'abandonner le projet de texte EPEP.

NOM ET PRENOM

ECOLE

SIGNATURE